**ANNEXE 3A**

**Modèle de convention établissement d’affectation/établissement d’accueil/parents**

**Accueil et Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés**

 **Année scolaire : 202../ 202…**

 CONVENTION UPE2A Collège / Lycée

|  |
| --- |
| **Établissement d’inscription des élèves pris en charge dans l’UPE2A :** *Courriel : Tél :***Représenté par le chef d’établissement :**  |

|  |
| --- |
| **Etablissement d’accueil UPE2A :**  *Courriel : Tél :* **Représenté par le chef d’établissement :****Professeurs de l’UPE2A :** *Nom, prénom : Courriel :*  |

**Préambule**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d’un module d’apprentissage du français, langue seconde (FLS), langue de scolarisation dans un établissement bénéficiant d’une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) d’un élève allophone nouvellement arrivé inscrit dans un autre établissement ne bénéficiant pas de dispositif UPE2A.

Il a été convenu comme suit.

**Article 1 : Organisation du dispositif**

 Suite à une évaluation linguistique et scolaire réalisée par le CASNAV de l’Académie de Normandie, l’élève (NOM/prénom/ date de naissance /classe………………) a été affecté par décision de la DSDEN en UPE2A et sera pris en charge au sein de l’UPE2A. La présence y est obligatoire et sans délai.

Les cours spécifiques de Français Langue Seconde se dérouleront pour une durée hebdomadaire ventilée selon l’emploi du temps adapté au profil et aux besoins de l’élève.

La prise en charge en FLS sera organisée par demi-journée (ci-joint l’emploi du temps individualisé élaboré par l’enseignant de l’UPE2A et le professeur principal de la classe). Un bilan régulier des compétences acquises par l’élève sera effectué par l’enseignant UPE2A et le professeur principal afin de proposer une évolution de son emploi du temps vers une inclusion complète dans sa classe d’inscription. Le service de la scolarité de la DSDEN sera informé aussitôt ainsi que le chargé de mission CASNAV. L’emploi du temps modifié sera renvoyé à l’établissement.

**Article 2 : Accord des parents ou responsable légal**

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l’élève entre l’établissement d’inscription et l’établissement d’accueil UPE2A. Ils s’engagent à respecter les horaires.

**Article 3 : Règlement intérieur et assurances**

L’élève devra se conformer au règlement intérieur et aux règles de sécurité en usage à l’établissement d’accueil UPE2A, qui informera l’établissement d’inscription de tout manquement à ce règlement.

En cas d’absence de l’élève ou de non-respect du règlement intérieur, l’établissement d’accueil UPE2A informera immédiatement l’établissement d’inscription.

En cas d’absence d’un enseignant de l’UPE2A, l’établissement d’inscription sera informé dans les meilleurs délais par l’équipe de l’UPE2A. L’élève devra réintégrer son établissement d’inscription pendant la durée de l’absence.

L’élève est couvert simultanément par l’assurance des deux établissements.

L’élève aura toujours son carnet de correspondance avec sa photographie et l’emploi du temps de l’UPE2A.

 Toute aide financière accordée à un élève, pour les transports ou pour la restauration, est attribuée par son établissement d’origine.

**Article 4**

La présente convention est signée pour la durée de la prise en charge en dispositif UPE2A et reconduite tacitement jusqu’à cessation de la prise en charge UPE2A.

**Article 5**

L’établissement d’inscription s’engage à communiquer à l’établissement de l’UPE2A : (secrétariat et infirmerie) :

* Une copie de la fiche SIECLE
* Une copie de la fiche infirmerie

L’établissement d’inscription s’engage à communiquer à l’équipe de l’UPE2A, notamment par le biais de la messagerie :

* Le planning des conseils de classe
* Le planning des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (lycée) ou des stages (collège)
* L’organisation de la restauration pour les élèves demi-pensionnaires (restauration sous la responsabilité de l’établissement d’inscription)
* Les absences prévues d’élèves en raison de projets ou sorties

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Signature du chef d’établissement d’inscription*** | ***Signature du chef d’établissement d’accueil UPE2A*** | ***Signature des responsables légaux de l’élève*** |

* Toute information qu’il jugera nécessaire de porter à la connaissance de l’équipe UPE2A.